

Elu avec 46,48% des voix au second tour, Pierre HURMIC est, depuis dimanche dernier, le nouveau maire de Bordeaux. Après un règne de 73 ans de la droite, Bordeaux a donc souhaité se tourner vers un programme écologiste. Nous avons souhaité mettre en avant les principales mesures portées par Monsieur HURMIC.

Mesures en matière d'urbanisme et de logement

Politique d'urbanisme solidaire

Pierre HURMIC souhaite trouver un équilibre entre tous les quartiers en lançant des *Baux Réels Solidaires*, nouveau dispositif permettant de dissocier le foncier du bâti afin de faire baisser le prix des logements.

Il souhaite également développer les logements relais, les maisons du logement, les hébergements d'urgence, les espaces temporaires d'insertion.

En outre, il désire la remise en place d'un service de bains-douches municipaux.

Enfin, il veut transformer les bureaux vacants en logements.

Programmes urbains

Le nouveau maire souhaite le réexamen du projet *Saget* dit de la « Rue Bordelaise ».

De plus, certains grands programmes sont réexaminés ou suspendus à l'image de Bastide-Niel ou Euratlantique, toujours dans l'idée de réduire la disparité entre les quartiers.

Urbanisme

Il souhaite privilégier les bâtiments de grande hauteur et des sols perméables dans l'aménagement urbain et projette une désimperméabilisation des sols (un dégoudronnage).

Modification du PLU pour la préservation de la biodiversité

Il souhaite intégrer, pour chaque permis de construire de logements collectifs, la création de projets d'espaces verts ouverts et collectifs.

Les nouveaux bâtiments devront être à énergie positive et chaque projet public ou privé devra intégrer des dispositifs pour regagner en biodiversité, en végétalisation et permettre le ruissellement de l'eau en sous-sol.

Enfin, il veut prendre en compte dans les critères de choix des projets, ceux qui vont au-delà des normes en vigueur, qui favorisent des architectures qui emploient des matériaux bioclimatiques ainsi que des matériaux à forte inertie, mais également qui préconisent des combinaisons de matériaux, de surfaces, des choix d'implantation et d'orientation qui permettent d'améliorer à la fois les conditions de confort thermique à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Rénovation des logements

Il propose d'amplifier le programme d'aides aux travaux de rénovation énergétique en faveur des copropriétés et des particuliers (tout en améliorant les dispositifs existants).

Production d'espaces végétalisés et agricoles

Il désire favoriser les installations collectives et les achats de terrains via des fonds citoyens, accords permettant un soutien financier et structurel.

Les valeurs agronomiques et environnementales des sols devront être prises en compte lors des modifications des documents d'urbanisme.

Il aspire à systématiser la présence de jardins partagés dans tous les nouveaux projets urbains et souhaite qu'il y ait un accord avec les bailleurs sociaux pour la mise en place d'actions sur l'agriculture urbaine : promotion de jardins familiaux et partagés, poulaillers collectifs, composteurs...

Enfin, il désire végétaliser des places de stationnement avec des bacs à plantations vivrières et développer les parcelles sur les toits terrasses.

Conventionnement dans l'ancien

Il souhaite, grâce à l'intervention d'un intermédiaire, donner accès à des logements décents aux loyers modérés. En adoptant le conventionnement « Louez solidaire », le loyer est donc plafonné mais garanti en cas d'impayé ou de dégradations du logement. En outre, il veut aussi proposer une aide forfaitaire en cas de conventionnement social.

Encadrement des loyers

Cette mesure impose que les loyers demandés ne soient ni supérieurs ni inférieurs à une fourchette de prix établie par arrêté préfectoral à partir d'un loyer médian de référence.

Exonération temporaire de la taxe foncière

Pour les propriétaires-bailleurs et propriétaires occupants réalisant des travaux significatifs de rénovations énergétiques des habitations (de 50% à 100% sur 5 ans), il souhaite une exonération temporaire de la part communale de la taxe foncière.

Mise en place d'un viager municipal (à l'étude)

Pierre HURMIC souhaite améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement mais disposant de faibles revenus grâce à un viager municipal, accord qui permettrait au senior de percevoir une rente en permettant à la municipalité d'acquérir son logement.

En sus, il prévoit la programmation d'une réserve foncière pour la réalisation de nouveaux EHPAD, habilités à l'aide sociale, afin de faire face à l'augmentation de la population très âgée (plus de 85 ans).

Les logements vacants

Le programme met en avant l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (passant de 50% à 60% comme le permet la loi). Il prévoit également d'utiliser le droit de réquisition pour les logements vacants. Enfin, il versera une prime de 1 500 € pour la remise en location d'un logement vacant depuis plus de 24 mois.

Locations courtes en meublé (AirBnB)

Le programme prévoit de limiter à 90 jours (contre 120 jours aujourd'hui) les locations de courte durée et de renforcer les contrôles afin de favoriser le logement pour les habitants et moins pour les touristes.

Mesures en matière d'économie

Valorisation des productions locales et des circuits courts

Le nouveau maire souhaite préserver les activités et les emplois de proximité en investissant dans des terres agricoles en périphérie de la ville, afin d'y installer des agriculteurs avec un contrat environnemental, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et Terres de Lien.

En outre, il prévoit de réserver, dans chaque quartier, des lieux et d'accompagner les porteurs de projets (épiceries sociales et solidaires, commerces coopératifs...).

Globalement, il désire garantir un accès à l'alimentation bio et locale à toutes et tous.

Mutation écologique de l'économie locale

Pierre HURMIC souhaite pérenniser l'emploi local, faciliter l'accès au foncier et aux locaux commerciaux aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le levier de la commande publique sera utilisé de façon conséquente pour permettre aux acteurs de l'ESS (associations, ESUS, coopératives...) d'accéder aux marchés publics.

En sus, il souhaite promouvoir les formes d'activités coopératives (SCOP, SCIC) dans tous les domaines : la production, l'agriculture, la consommation, l'habitat, l'énergie, l'éducation, l'autopartage, livreurs à vélos... de manière à développer une alternative solide à la privatisation des profits.

Enfin, il prévoit de mobiliser la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce de Bordeaux vers l'accompagnement des entrepreneurs de ce secteur (aide au développement commercial, ressources humaines, structuration de projet...).

Mutation écologique des acteurs économiques

Le programme prévoit d'accompagner financièrement les TPE et PME dans la réalisation de leur bilan carbone.

Aussi, il propose une exonération temporaire de la Contribution Économique Territoriale (CET) des entreprises adaptant leurs modes de production pour décarboner leurs process industriels ou commerciaux.

Il souhaite mettre en place des critères d'éco-conditionnalité pour les subventions des associations commerçantes (déchets, plastique, économie d'énergie, bilan carbone...) en concertation avec elles.

Il prévoit la création d'un label pour distinguer les professionnels qui encouragent leurs clients au changement de comportement.

Les rues commerçantes occupées aujourd'hui par de grandes enseignes verront s'installer des commerces alternatifs. Il n'est donc pas favorable au développement de nouveaux pôles commerciaux propices aux grandes enseignes, comme la "rue bordelaise" près de la Gare Saint-Jean.

Le programme prévoit aussi la réhabilitation des friches pour permettre l'implantation d'entreprises dans la métropole (chantier naval, entreprises de services, petites industries écoresponsables, artisanat, entreprises innovantes...).

Enfin, il désire créer des plateformes logistiques en périphérie de la ville, desservies par des transports doux pour les derniers kilomètres.

Économie touristique

Pierre HURMIC souhaite favoriser le tourisme local, en lien avec les territoires limitrophes. Pour cela, il faudrait créer des partenariats entre l'Office du Tourisme de Bordeaux et les territoires limitrophes en Gironde et Nouvelle-Aquitaine pour la création de parcours touristiques cohérents et solidaires.

Il prévoit la création d'un label Tourisme « Durable et solidaire en ville » pour les hôteliers et restaurateurs, visant à valoriser les professionnels adoptant une démarche éco-responsable (gestion des déchets, économie d'énergie, d'eau, alimentation bio et locale, transports...).

En sus, il désire encourager le tourisme fluvial de proximité.

Innovation et technologies

Le nouveau maire souhaite remettre l'innovation et les technologies au service de la société.

Il désire obtenir un moratoire sur l'expérimentation par la Ville de la 5G et lancer un grand débat public autour du déploiement de cette technologie.

Il souhaite accélérer la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, dans les entreprises, dans le monde de la recherche et chez le grand public.

En outre, il veut accompagner les acteurs du numérique vers des activités à forte valeur ajoutée écologique et sociale.

Enfin, il souhaite développer des "zones de déconnexion".